



Séance du mercredi 8 décembre 2021

Question n° 3

Compétence voirie : modification de la définition de l'intérêt communautaire

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi huit décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES

TITULAIRES

REMPLAÇANTS

ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	Sophie BAILLARD
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	Pouvoir à Colette PY
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Excusée
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE Absente Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY Pouvoir à Florence COMBES Pouvoir à Jacqueline CHAMPION
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 31
Membres votants : 35

Secrétaire de séance : Madame Marie BLASQUEZ

Date de la convocation : 30 novembre 2021
Date de l'affichage : 30 novembre 2021

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20211208-Quest308122021-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 8 décembre 2021

Question n° 3

Compétence voirie : modification de la définition de l'intérêt communautaire

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu l'article 71 de la loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAN),

Vu l'article L. 5214-16 IV du CGCT précisant les conditions de définition de l'intérêt communautaire,

vu l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 modifiant les statuts de Cœur de France,

vu les délibérations des 26 septembre, 9 décembre 2013, 11 décembre 2014 et 20 décembre 2019 définissant l'intérêt communautaire de la voirie,

vu la délibération du 27 février 2015 définissant l'intérêt communautaire de l'éclairage public,

vu la délibération du 29 septembre 2021 modifiant l'intérêt communautaire des compétences voirie et éclairage public,

considérant que la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie ne peut conduire ni à scinder les opérations d'investissement et de fonctionnement relatives à la voirie, ni à partager la gestion d'une même voie entre un EPCI et ses communes membres en distinguant ses différents éléments constitutifs et que le gestionnaire de la compétence voirie est chargé d'exercer l'intégralité de missions afférentes à l'entretien des voies transférées,

il est proposé de modifier l'intérêt communautaire de la voirie dans les conditions suivantes :
« sont d'intérêt communautaire les voies qui desservent une zone artisanale, une station d'épuration ou un site touristique ».

Les voies d'intérêt communautaires sont les suivantes :

Commune	Voie	Longueur en mètres
Arpheuilles	Rue de l'École	125
	Chemin de la Vènerie- chemin du lavoir	145
Bessais-le-Fromental	Place de l'Église	150
	Rue menant à la station d'épuration	110
Bouzais	Rue du Pont	110
	Rue du Champ Grelet	380
Bruère-Allichamps	Rue des Fleurs jusqu'à la rue René Augery	90
	Rue René Augery	90
	Rue de la vieille porte	80
Charenton-du-Cher	Rue de la Chapelle : de la place du marronnier à la place de la Mairie	190
	Place de l'Église et place du Monument aux Morts	150
	Rue du Donjon	30
	Rue de la Cure	110
	Route des Forges (jusqu'au Château)	740

Colombiers	Rue de la Monnaie : de la rue des Rocs à la rue de la Jumelle	350
	Rue des Rocs	250
Coust	Chemin du Moulin	230
	Place de l'Église	180
Drevant	Avenue Gérard Morel	250
	Rue de la Godine	130
Farges-Allichamps	Route de Vallenay jusqu'au centre équestre	130
La Celle	Chemin de la Fontaine	65
	Rue de la Fontaine Saint Clair	260
La Groutte	Route de Saint-Georges	250
Marçais	Rue du Stade	180
Meillant	Rue du Moulin du pré de la place du Pavé jusqu'à la station d'épuration	330
	Place du Pavé : de la rue du Moulin du pré jusqu'à la rue Sainte Catherine	220
Nozières	Route de la Forest : depuis l'église jusqu'à la route des Grandes Pierres	480
Orcenais	Route d'Arcomps (jusqu'à la lagune)	310
Orval	Route de Lignières	2100
Saint-Amand-Montrond	Rue Anatole France	720
	Rue Bernard Rey	110
	Rue de Billeron	360
	Rue Bouchacourt	190
	Rue du Docteur Vallet	195
	Rue Émile Guillaumin	130
	Rue Ernest Mallard	1155
	Rue Gaston Guillemin	165
	Rue de la Cannetille	235
	Rue Grenouillère	520
	Rue Henri Barbusse	360
	Rue Hôtel Dieu	54
	Rue Jean Valette	97
	Rue de la Liberté	47
	Quai Lutin	780
	Cours Manuel	350
	Rue des Marmousets	22
	Quai Pluviôse	940
	Rue du Pont Pasquet	207
	Rue Porte Mutin	165
	Rue Porte Verte	310
	Allée du Prince de Condé	105
	Rue Raoul Rochette	60
	Quai Farfadet	164
	Rue de la Tuilerie	50
	Avenue de Carnes	585
	Chemin de la Roche de la rue Anatole France jusqu'au chemin des Près des Joncs	385
	Rue Saint-Jean	62
	Avenue du Tour de France	745
	Rue des Varennes de la D10 à la rue Bouchacourt	50
	Quai Vendémiaire	180
	Impasse des Varennes	250
	Rue des Orpailleurs	355

Saint-Pierre-les-Étieux	Rue du Bourg	245
	Route de Brébeurre de la D951 jusqu'à la Marmande	510
Vernais	Les Couillets de la RD 76 au Canal de Berry	222

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 34 pour, 1 abstention (Édith MICHELIC),

- **retire la délibération du 29 septembre 2021 concernant la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie,**
- **valide la nouvelle proposition concernant la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie.**


Le Président
Daniel BÔNE